



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Le Maire ouvre la séance à 19h45. Un membre est absent excusé : Laurent Auvray donne pouvoir à Philippe Stragier. Deux membres sont absents : Nathalie LEGRAND et Félix VANDER BRIGGHE. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Bruno Renier est désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation procès-verbal réunion du 27/09/2024

Le procès-verbal de la précédente séance (27/09/2024) est approuvé à l'unanimité

2. Point coupe de bois à Beaumont (avec les membres du CCAS)

. Suite à la réunion avec les acquéreurs le 21/06, une mise au point sur l'abattage a été faite mais tout à quand même été compliqué cette année (limite de parcelle non respectée entre acquéreurs, bon morceaux mis en chute, branches non brûlées...), M. Le Maire propose de ne pas faire de coupe de bois en 2025 vu que c'est de pire en pire pour le respect des règles du contrat.

Certains membres disent que c'est toujours les mêmes qui posent des problèmes et du coup tout le monde est « privé » de bois.

Par ailleurs il reste un arbre abattu qui n'est pas fini, il devait être fait le 28/09 et maintenant l'acquéreur ne veut plus le faire : il faudra trouver quelqu'un pour le finir pour ne pas qu'il pourrisse !

Pour en venir à bout de tous ces non respects, les membres du Conseil décident de ne pas faire de coupe de bois en 2025.

. M Le Maire rappelle que du broyage doit de nouveau être fait dans le bois de Beaumont.

A propos de broyage, M. Legrand informe que le chemin en montant à droite (qui normalement n'existe pas) a été bien broyé par l'agent communal (3 passages) et que ce broyage n'a en aucun cas été demandé par l'Association de chasseurs.

. Il faut refaire tailler les plantations (voir avec lycée de Mesnières ou entreprise)

. Avant le broyage des souches et replantations, il faudra voir pour abattre les gros chênes etc... pour les vendre en bille puis en couplet (faire venir plusieurs entreprises pour chiffrer ces billes).

. Concernant la replantation de la zone polluée : Quand est-il des analyses de sol que devait faire le riverain en août/septembre ? M. Le Maire n'a aucune nouvelle sur ce dossier.

3. Encaissement chèque (Délibération 38/2024)

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 947.51€ reçu d'EDF pour le remboursement d'un trop payé.

4. Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection = ACFI (Délibération 39/2024)

Chaque collectivité employant au moins 1 agent doit désigner un ACFI qui a en charge le contrôle des conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal souhaite nommer Mme Houard et lui demande si elle accepte. Elle répond avoir déjà beaucoup de travail, mais le Conseil pense que c'est mieux que ce soit elle.

Elle accepte en espérant que les remarques qu'elle remontera seront prises en compte.

5. Réalisation et mise à jour DUERP

Le Conseil Municipal décide de regarder si il peut faire lui-même le document unique vu le coût demandé par le CDG76 (1055€ HT).

Ce point sera revu à la prochaine réunion, le groupement de commande du CDG étant valable jusqu'au 28/03/25.

6. Participation financière prévoyance des agents à compter du 01/01/25 (Délibération 40/2024)

Après avoir été mandaté par la commune, le Centre de gestion de la Seine-Maritime, a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

A l'issue de cette procédure, le CdG76 a souscrit le 17 octobre 2019 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2020, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Les collectivités ayant donné mandat au Centre de gestion peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante et doivent décider du montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG76.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 €, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par le Maire.
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

7. Questions diverses

. Suite à la visite des maisons en propriété:

- Un des locataires n'était pas présent à la visite et n'est toujours pas venu voir la mairie pour prendre une autre date de rendez-vous
- Les autres locataires étaient bien présents, les maisons sont bien entretenues.

. Un point est fait sur les loyers, il y a toujours du retard. Des mesures seront prises au printemps après la trêve hivernale.

. Pour rappel les vœux auront lieu le samedi 11/01 à 10h30.

. Carrefour de Dranville : des ralentisseurs et des bordures limitant le gabarit ont été posés par la DDE, ce n'est pas ce qui avait été convenu en réunion. M. le Maire a contacté Mme Lucot-Avril pour que cela soit modifié car par exemple les tracteurs jumelés ne passent pas.

. M. Fournier ira faire une procuration postale à M. Renier et à M. Mouquet

. La mairie a reçu une demande par mail pour prêter la salle à l'occasion de l'élection de Miss Small Beauty Normandie 2025, le Conseil Municipal donne son accord.

. Plusieurs dépôts de poubelles ont eu lieu à Toupray dans la nuit du 14 au 15 novembre. M. Mouquet a été ramassé ces poubelles et ira déposer plainte avec les indices trouvés dans les sacs.

Par ailleurs 3 carcasses et peaux de moutons ont été déposées à Bernimont, M. le Maire se charge d'appeler l'équarrissage pour les faire retirer.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 20h20

PV arrêté à la séance du 16/12/2024

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Bruno Renier